

**Zeitschrift:** Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD  
**Band:** 55 (1979)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Documentalistes, une profession - une fonction  
**Autor:** Jordi, Liliane  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-771505>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- (6) Droht ein «Informationskrieg» zwischen USA und EG? In: Nachrichten für Dokumentation, 30 (1979) 1, pp 30.
- (7) Jean-Michel Treille: Toute l'information est aux Etats-Unis. In: Zéro-Un Informatique Hebdo, 22 janvier 1979, no 524.
- (8) Andrew A. Aines: Infoscope: the World Information Order. In: Bulletin of the American Society for Information Science; 5 (1979) 4, pp 5.
- (9) On-line Review, Learned Information, 1 (1977) 1.

## Documentalistes, une profession - une fonction

Par *Liliane Jordi*, Membre du Groupe Romand ASD

*L'image du documentaliste et les questions en relation avec sa formation, sa reconnaissance et enfin son statut professionnel soulèvent des problèmes très variés qui attendent encore une solution. La diversité des points de vue, l'absence ou la divergence des définitions et de nombreux autres aspects professionnels obscurcissent son image. Les arbres cacheraient-ils la forêt? C'est pourquoi chaque contribution à ce thème est utile et aide à éclaircir peu à peu la situation. La discussion est largement ouverte et il vous appartient aussi d'y participer.*

*Das Berufsbild des Dokumentalisten und damit im Zusammenhang Fragen der Ausbildung, der Anerkennung und schließlich der hierarchischen Einstufung sind vielgestaltige Probleme, die einer Lösung harren. Unterschiedliche Ansichten, divergierende oder fehlende Definitionen und mannigfaltige berufliche Aspekte verzerren das Bild. Sieht man vor lauter Bäumen den Wald nicht? Daher ist jeder Beitrag zum Thema von Nutzen und hilft mit, die Situation Schritt für Schritt zu klären. Die Diskussion ist weiterhin offen, was können Sie dazu beisteuern?*

*Traiter le document et/ou l'information?*

Il semble que les documentalistes suisses sont actuellement, plus que jamais, à la recherche de leur identité. Au sein de l'ASD même, les avis divergent; certains demandent une reconnaissance fédérale de la profession par l'OFIAMT, d'autres estiment cette reconnaissance inutile et exigent une formation post-universitaire. L'Etat de Genève essaie depuis des années d'enfermer cette fonction dans un profil qui lui permette de la faire entrer dans une des cases de la fonction publique, mais en vain. Des entreprises, enfin, recherchent par voie d'annonces des documentalistes desquels elles attendent

le miracle d'une information fluide, exhaustive et pertinente, tout en envisageant de leur accorder au mieux le salaire d'une sténo-dactylo.

Alors, un documentaliste, qu'est-ce? Un universitaire spécialisé dans les sciences de l'information? un employé de bureau spécialisé dans le classement? un bachelier, ? . . . Si l'on fait l'inventaire des représentants de la profession, il faut bien avouer que l'on peut répondre affirmativement à ces trois questions et peut-être à bien d'autres définitions encore.

A considérer les différents profils de la profession qui ont été établis et dont aucun ne donne vraiment satisfaction, on peut se demander si chaque fonction de documentaliste n'est pas un cas d'espèce, le seul dénominateur commun étant de traiter l'information, plus ou moins en profondeur, une information plus ou moins spécialisée, avec des moyens plus ou moins informatisés?

Faut-il donc déclarer forfait: le métier de documentaliste n'existe pas, seules existent des méthodes pour traiter l'information. Malheureusement, la catégorisation des fonctions dans l'administration et souvent dans le secteur privé ne se satisfait pas de cette définition et le besoin de formation ressenti par tous les documentalistes encore moins. En outre, la documentation se développe, les banques de données atteignent le grand public, l'explosion de l'information continue et le développement scientifique et technologique auquel est condamné le monde occidental rend toujours plus nécessaires les spécialistes du traitement de l'information.

Même si la tâche n'est pas facile, il est vital pour l'Association Suisse de Documentation d'essayer de définir le problème et si possible de proposer des solutions. Les cours organisés par cette association à Neuchâtel et à Muttenz devraient pouvoir donner une base de réflexion et pourquoi pas un point de départ vers une solution.

Les cours de Muttenz ont fait un premier pas dans cette direction en structurant le programme en trois sessions et en prévoyant, à la fin de chaque session, un test pour contrôler le degré d'assimilation de la matière enseignée.

C'est s'orienter vers un examen qui garantisse l'acquisition des connaissances. Mais en ce qui concerne le niveau culturel et intellectuel du candidat, ce type d'examen n'est pas déterminant. On pourrait envisager un critère de sélection basé sur la formation scolaire (école secondaire, baccalauréat, titre universitaire). Ce système a l'inconvénient d'éliminer d'emblée ceux qui n'ont pas eu cette formation, mais ont acquis par l'expérience le niveau intellectuel équivalent. En outre, il supprime toutes les possibilités de développement en cours d'emploi et s'oppose au principe de la formation permanente et du développement des individus au cours de leur vie professionnelle.

C'est pourquoi on en vient à une autre proposition qui est soumise ici à la réflexion des responsables de la formation et de tous les membres de l'Association Suisse de Documentation:

Les cours donnés inculquent des méthodes de travail, des techniques. Ils forment des documentalistes traitant plus le DOCUMENT que L'INFORMATION. L'aptitude à traiter l'information étant plus une question de culture ou de niveau intellectuel, pourquoi ne pas la vérifier en demandant au candidat de présenter un travail, complément facultatif de ces cours.

Un tel travail peut aller de la rédaction d'un thésaurus à l'élaboration d'un système d'analyse documentaire, en passant par la mise sur ordinateur d'opérations documentaires, etc.

Une commission de membres de l'ASD spécialement expérimentés serait créée pour examiner les sujets proposés et le travail des candidats pour s'assurer de son sérieux avant que ne soit décerné un diplôme ASD qui pourrait progressivement gagner une certaine renommée. Des cours continueraient à former des documentalistes maîtrisant les techniques du traitement de l'information et pourraient éventuellement conduire à une maîtrise fédérale reconnue par l'OFIAMT, maîtrise qui en général n'intéresse ni les universitaires, ni les bacheliers.

Il n'est pas exclu que l'obtention d'un diplôme ne soit soumise, en plus de la présentation d'un travail, à l'obligation de fréquenter des cours donnés dans le cadre des Ecoles Polytechniques Fédérales, par exemple, en particulier dans le domaine de l'informatique documentaire, répondant ainsi à la proposition d'une formation post-universitaire.

Ces quelques lignes ne sont que des suggestions qui, si elles devaient retenir l'attention, pourraient servir de base de discussion pour l'établissement d'un programme à long terme pour définir la profession et sa formation.

---

## Mitteilungen VSB — Communications de l'ABS

---

### AUS DEN VERHANDLUNGEN DES VSB-VORSTANDES

An seiner Sitzung vom 20. Juni behandelte der VSB-Vorstand die folgenden Traktanden:

- Die einzelnen Jahresberichte der Arbeitsgemeinschaften, der Personalorganisation, der Arbeitsgruppen und Kommissionen werden kurz diskutiert und zuhanden der Generalversammlung gutgeheißen. Sie erscheinen in Nr. 5 der «Nachrichten».
- Die Gründung der AV-Medienkommission wird akzeptiert. Die Kommission wird nun ihr Büro bestellen und die Prioritäten für die Behandlung der Programmthemen festlegen.
- Versuchsweise wird der Präsident auf Januar 1980 auf Antrag der Personalorganisation zu einer «Koordinationskonferenz» einladen, um dabei die verschiedenen Aktivitäten inhaltlich und zeitlich besser aufeinander abzustimmen